



Reconnaissance enfant

Par DABOLIV

Bonjour

J'étais en couple depuis 7 ans. Nous sommes encore pacés enfin je crois car je ne sais pas si elle a rompu le pacs. Ma compagne n'est pas revenue à la maison après son accouchement car elle a quitté l'hôpital la veille du jour de sortie et moi j'étais en déplacement. J'étais là pour l'accouchement mais j'ai dû repartir quelques heures après pour un déplacement important. Nous devions aller ensemble faire la déclaration à la mairie. L'hôpital n'a pas été capable de me donner plus de précisions mais elle avait prévu le coup. Depuis qu'elle a quitté la clinique je n'ai plus aucune nouvelle je ne sais pas où elle est sauf que ses parents m'ont dit qu'elle était partie en Espagne. Nous habitons à côté de Hendaye, ses parents ont une maison à Hondarribia de l'autre côté de la frontière. J'y suis allé mais pas de réponse. L'hôpital m'a donné la déclaration de naissance car j'étais présent pendant toute la grossesse et toujours présent à l'accouchement. Je me suis rendu à la mairie et mon enfant avait déjà été reconnu par un autre homme le meilleur ami de ma compagne qui avait fait une reconnaissance anticipée (il est stérile suite à une chimio) alors que c'est moi le père. Ses parents m'ont fait un courrier pour vendre notre maison et pour venir chercher ses affaires et faire un partage des meubles et électroménager que nous avons acheté ensemble. La situation me dépasse complètement. Je ne sais pas quelles sont les solutions pour retrouver mon bébé et garder ma maison car on ne peut pas obliger quelqu'un à vendre. Je suis chez moi. Nous sommes en achat en indivision avec 65 % pour moi et 40 000? de travaux notifiés plus tard chez le notaire que j'ai payé seul.

La police ne peut rien pour moi. Elle est libre et jusque là cet enfant n'est pas le mien car je n'ai pas pu le reconnaître. Je n'ai pas fait de reconnaissance anticipée car tout allait très bien entre nous. Ses parents ont les clefs, par mesure de précaution mes parents m'ont conseillé de changer les serrures ce que j'ai fait.

Est-ce que je peux porter plainte pour enlèvement ? La police m'a dit que je dois voir un avocat si elle ne revient pas mais si elle reste en Espagne j'ai quoi comme solution ?

Je ne peux pas la joindre elle a bloqué mon numéro et ceux de mes proches.

Par jpgroussard

Bonjour Daboliv, ce serait intéressant d'avoir sa version, hélas c'est impossible.

"car tout allait très bien entre nous"

Visiblement, vous aviez tout faux.

Rendez-lui ses sous (c'est la seule chose qu'elle vous demande) et tirez un trait sur cette affaire, refaites votre vie !

Cdt

Par DABOLIV

Bonjour

Elle est partie avec MON ENFANT !!! Je ne vais pas accepter qu'un étranger reconnaisse mon enfant. Mettez-vous à ma place. Je crois que j'ai encore des droits.

Tout a été préparé pour son arrivée je ne comprends pas la situation.

La seule chose était que lorsque je l'appelais à la clinique elle était distante j'ai mis ça sur la fatigue.

Si elle veut vendre la maison elle devra venir me voir en face je ne vais pas accepter que ses parents qui sont étrangers à notre vie viennent chez moi. Ils m'ont dit qu'elle ne paiera plus le crédit.

Si elle veut vendre notre maison pareil elle devra faire les choses en face. Si elle veut de l'argent elle devra continuer de payer sa part de crédit. Si je dois en plus payer sa part de crédit ça va pas m'arranger mais je vais voir avec la banque

si j'ai une garantie.

Nous avons transformé une ancienne étable et agrandi mais le terrain appartient encore à mes parents je ne sais pas quels sont ses droits mais je vais pas accepter de perdre ma maison et qu'elle ne paie plus le crédit. J'espère qu'elle va revenir et m'expliquer.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il y a plusieurs choses distinctes : la paternité, l'exercice conjoint de l'autorité parentale et le partage des responsabilités, et la maison. Vous aurez besoin d'un avocat.

Vous avez évidemment des droits.

Une paternité peut se contester et la filiation de l'enfant peut être rétablie judiciairement.

Ensuite il faudra faire appel au juge aux affaires familiales, en France, ou à son homologue en Espagne.

En ce qui concerne la maison, la situation semble assez compliquée. Votre ex-compagne peut sortir de l'indivision mais reste pour l'instant redevable de sa part du remboursement de l'emprunt. Dans l'immédiat, si elle cesse d'y participer, votre intérêt serait d'assurer seul le remboursement si vous le pouvez afin de ne pas vous trouver un défaut de paiement vis-à-vis de la banque. Vous ferez les comptes plus tard.

Le plus compliqué sera probablement l'établissement des relations avec votre enfant.

Si votre ex-compagne s'installe en Espagne, les actions judiciaires seront rendues plus difficiles mais ce n'est pas insurmontable.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La maison construite sur le terrain de vos parents appartient à vos parents. Les parents de votre ex-compagne n'ont en effet aucun droit sur la maison, ni sur le terrain d'ailleurs.

Personne ne peut obliger vos parents à vendre LEUR maison que vous avez rénovée. Mais vous (et votre ex-compagne aussi) pouvez leur en demander une indemnisation compte tenu de la valeur que vous aurez apportée à LEUR bien par vos travaux.

Vous êtes solidaires pour ce crédit et la banque peut réclamer le paiement entier à l'un ou à l'autre. Vous devrez lancer une procédure judiciaire pour qu'elle vous rembourse sa part.

Concernant l'enfant : consultez un avocat.

Par jpgroussard

Rebonjour Daboliv,

à vu d'il il vous faut minimum trois avocats spécialisés. Mais vous avez raison, battez-vous !
Cdlt

Par Nihilscio

La maison construite sur le terrain de vos parents n'appartient pas forcément à vos parents. Il peut y avoir démembrement de propriété. Cela dépend des actes qui ont été passés et dont nous ne savons rien. Quoiqu'il en soit, ce ne semble pas être le problème majeur qui est la revendication de la paternité.

Les choses seront plus simples avec un seul avocat.

Par DABOLIV

Merci -

Je crois que je vais aller voir un avocat. Ca va demander du temps mais à un moment ou un autre elle devra reprendre son travail elle travaille chez un cousin il est au courant et en plus du crédit elle a une dette d'indemnisation.

Je n'ai pas de possibilité avec l'Espagne car je ne sais pas où elle est.

si elle veut vendre la maison elle devra quand même me voir et vu ce qu'elle a déjà investi et ce qui lui appartient. Mon père m'a dit que possession vaut titre. Je peux ne rien lui rendre.

Mes parents avaient prévu de faire un démembrement mais le terrain me sera donné à moi seul je sais qu'elle attendait que le terrain lui revienne aussi mais mes parents n'étaient pas d'accord et la chose ne s'est pas faite pour faire la donation et que le terrain reste dans la famille.

Je ne comprends pas qu'elle ait fait reconnaître mon enfant par un autre. La reconnaissance a été faite avant la naissance. Elle avait préparé son coup. J'ai rien vu. J'étais dans l'attente de mon enfant. Je me suis occupé d'elle, j'ai tout fait pour que tout se passe bien. Je lui ai offert un séjour en hotel spa balnéothérapie 1700?.

Est ce que je peux porter plainte contre son ami qui a reconnu mon enfant ?

Par Nihilscio

De toute façon la représentation par avocat est obligatoire pour l'action en reconnaissance de paternité.

Possession ne vaut titre que pour les meubles et encore ce n'est jamais qu'une présomption.

Par DABOLIV

Merci

Je sais que je vais avoir besoin d'un avocat mais si elle est en Espagne je ne pourrai rien faire.

Elle ne paie plus le crédit que je vais devoir prendre en charge. J'ai appelé ses parents si elle n'est pas de retour dans 48h je vends ce qui lui appartient et je mets toutes affaires à la benne.

Elle est juste partie avec quelques affaires pour la maternité. Il y a encore tout ses vêtements et chaussures etc...

C'est moi qui ai payé tous les vêtements pour le temps de la grossesse je revends tout surtout que j'ai acheté des jolis vêtements de marque.

Si elle doit tout racheter et vu la radinerie de ses parents elle ne pourra pas compter sur eux si elle doit tout se racheter. La maison en Espagne est une maison de famille qui appartient à sa mère mais aussi aux frères et soeurs. Je vais avertir ses parents je vais voir ce qu'ils vont faire et ce qu'elle va faire. Elle ne peut plus venir car mon père a changé la serrure de la propriété et moi j'ai changé les clés de la maison pour que personne ne puisse s'introduire en mon absence.

Je ne comprends pas ce qu'elle veut ni pourquoi elle a fait reconnaître mon fils par son ami mais ce qui me fait peur est que c'était déjà prévu qu'elle allait me priver de mon enfant.

J'ai vidé le compte joint. Avec ses indemnités elle va se retrouver sans presque rien pour vivre même si elle ne paie plus le crédit.

Je suis très en colère car je me suis fait avoir. Elle voulait juste un géniteur et une assez confortable. Sa voiture est en fait à moi c'est moi qui l'ai payée et qui l'assure.

Je peux payer seul le crédit ce n'est pas le souci mais si elle veut de l'argent je ne vendrai pas et elle aura payé 38 mois de crédit pour rien et son apport pour rien.

Je n'ai plus confiance je veux supprimer le pacs mais si je ne peux pas la trouver je dois faire comment ?

Sa mère vient de m'appeler ils veulent venir chercher ses vêtements et ses affaires. J'ai dit non est ce que je suis dans la légalité ou pas ? Ce qui est chez moi ne leur appartient pas.

Par yapasdequoi

Vous pouvez dissoudre le PACS sans son avis.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35805/0_1?idFicheParent=F1620#0_1]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35805/0_1?idFicheParent=F1620#0_1[/url]

Par DABOLIV

Merci yapadequoi

Je vais supprimer le pacs dès demain mais je ne pourrai pas si un huissier ne sait pas où elle est. Je vais contacter un huissier dès demain matin.

Sans confiance rien n'est possible.

Ses parents veulent venir demain soir pour que je rende ses affaires - je leur ai dit que c'est leur fille qui devra venir chercher ses affaires. Ils m'ont dit que leur fille est chez elle et que je n'avais pas le droit de changer les serrures et qu'elle doit pouvoir entrer chez elle. Si elle revient elle pourra entrer si elle m'appelle.

Je ne comprends pas dans quel but elle a fait ça. Personne ne comprend.

Par yapasdequoi

Profitez en pour demander son adresse...

Par Nihilscio

si elle est en Espagne je ne pourrai rien faire
C'est plus compliqué mais cela n'a rien d'impossible.

Par DABOLIV

Bonjour

Dans un premier temps n'ayant plus confiance j'ai fait par huissier la rupture du pacs. J'ai averti ses parents par courrier AR ne sachant toujours pas où trouver ma compagne et étant absent leur fille a pu envoyer quelqu'un pour vider les armoires pour prendre ses affaires

Ils sont revenus pour chercher les affaires de leur fille ils ont insisté sonné dix fois. Mes parents ont appelé les gendarmes pour les faire partir.

Par DABOLIV

Bonjour

Dans un premier temps n'ayant plus confiance j'ai fait par huissier la rupture du pacs. J'ai averti ses parents par courrier AR ne sachant toujours pas où trouver ma compagne et étant absent leur fille a pu envoyer quelqu'un pour vider les armoires pour prendre ses affaires. Personne n'a aucune preuve de ce qu'elle a laissé.

Ils sont revenus pour chercher les affaires de leur fille ils ont insisté sonné dix fois. Mes parents ont appelé les gendarmes pour les faire partir.

Jeudi j'ai eu la visite du meilleur ami qui a reconnu MON ENFANT. Il a pas réalisé que par le fait cet enfant devient au même titre que les siens héritier. Il est allé à la mairie pour faire annuler la reconnaissance mais pas possible même si je viens avec lui pour faire de mon côté la reconnaissance.

Vendredi je suis allé voir sa femme - je lui ai dit qu'il avait reconnu mon enfant et ce que ça implique. Elle est pas bête elle a bien compris que ma compagne peut leur demander une pension alimentaire et comme elle a une perte en revenus et qu'elle a toujours les charges avec la banque et je lui ai dit de se renseigner à la mairie si elle me croyait pas car elle était pas au courant de cette reconnaissance.

J'ai mis le gros souk - l'ami de ma compagne va surement aller en justice pour faire annuler mais je ne sais pas si je

peux me joindre à son action en justice pour faire de mon côté valoir ma paternité et prendre le même avocat. J'ai vu un avocat - la procédure est longue environ un an et demi (si tout va bien). J'ai bien dit à l'avocat je veux avoir la résidence principale et pas seulement un droit de visite.

IL ya un autre problème ma compagne a une indemnité de logement car elle doit habiter à moins de 25 kms de son travail car elle peut être appelée et devoir intervenir rapidement. Si elle reste en Espagne elle sera à plus de 42 kms. J'ai averti son employeur qui est mon cousin qu'elle n'habitait plus chez moi et que les courriers lui seront renvoyés et j'ai fait un recommandé pour que tout soit au clair.

Par jpgroussard

Bonjour Daboliv,

et nous aurons pendant un an et demi un résumé de vos malheurs, semaine après semaine ?

C'est un forum où on essaye de donner un conseil ou un lien pour un problème précis.

Cdlt

Par DABOLIV

Je demande quelle est la meilleure option et comment je peux faire pour retrouver mes droits sur mon enfant.

Si je retrouve ma compagne est ce que je peux avoir un droit de visite au moins pour faire connaissance de mon enfant ? et comment avoir son adresse ???

Par jpgroussard

Daboliv,

En arrêtant de mettre le souk et en laissant les avocats faire leur travail. Pour vous ça va être des maux de tête et la facture.

Pour retrouver votre ex-compagne, faire la connaissance de votre enfant ou avoir son adresse, laissez les avocats faire leur travail. Le chantier est gigantesque.

Je reste sur mon idée que le mieux serait que vous tourniez la page.

Cdlt